

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
**15 juin 2023 13h15 – 14h45**  
*Grenoble, schneider electric – bâtiment intensity*

L'Assemblée générale 2023 de l'IMdR, s'est tenue en hybride, accueillie chez Schneider Electric, sur le site de Grenoble et via un logiciel de visio-conférence.

A 13h15, Jacques Repussard, président de l'IMdR démarre l'Assemblée Générale.

**1. Rapport moral du président et présentation du projet stratégique**

Le Président, M. Jacques Repussard présente le rapport moral 2022 ainsi que le projet d'évolution stratégique pour l'IMdR (cf. note du président distribuée aux membres en amont de l'Assemblée Générale).

**2. Rapport financier du trésorier**

Le Trésorier, M. Francis Claude, présente le rapport financier 2022, puis le budget prévisionnel 2023. (documents consultables à l'IMdR sur demande).

Le Président M. Jacques Repussard propose à l'assemblée de voter sur les résolutions ci-dessous :

**Résolution n°1 :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport d'activités présenté par le Président, prend acte de l'activité de l'Institut au cours de l'année 2022 et donne quitus au Bureau pour son action.

*Résolution votée à l'unanimité*

**Résolution n°2 :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport financier présenté par le Trésorier, approuve les comptes de l'exercice 2022 et donne son quitus pour la gestion comptable de l'exercice 2022.

*Résolution votée à l'unanimité*

**Résolution n° 3 :**

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le rapport présenté par le Trésorier et le délégué Général, approuve le budget proposé par le Conseil d'Administration pour l'exercice 2023, sur la base du barème de cotisations annuelles fixé en 2007.

*Résolution votée à l'unanimité*

**Résolution n° 4 :**

L'Assemblée Générale, considérant le projet stratégique de développement et de refondation de l'Institut approuve l'augmentation de 10% des cotisations annuelles

des membres de l'institut, selon leur collège d'appartenance, tel que proposé par le Conseil d'Administration. Ce barème révisé sera effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Résolution votée / 1 abstention

**Résolution n°5 :**

L'Assemblée Générale, considérant le projet stratégique de développement et de refondation de l'institut présenté par le Président, tel qu'issu de la réflexion collective animée par le Bureau, en approuve les prémices et les orientations, adhère à la démarche proposée et valide les trois axes de travail identifiés :

1. Développement des actions de prospection, avec le soutien actif des membres existants, en vue du **doublement du nombre d'adhérents au sein des différents collèges**, afin d'ouvrir la voie à la reconnaissance d'utilité publique de l'IMdR.
2. Positionnement stratégique de l'institut comme **facilitateur et animateur des métiers du risque, dans le contexte de la réindustrialisation et des transitions numérique, énergétique et écologique**, afin de mieux répondre avec une offre de services adaptée aux besoins des membres et de la nation.
3. **Professionalisation des processus** de développement et de diffusion des connaissances acquises au sein de l'institut, et de renforcement des compétences par la formation,

Résolution votée à l'unanimité

**Résolution n°6 :**

L'Assemblée Générale invite les membres fondateurs, ainsi que tout autre membre désirant fournir une contribution exceptionnelle, à s'impliquer fortement dans la démarche de refondation de l'IMdR en mettant à sa disposition des ressources spécialisées (mise à disposition de moyens humains, techniques et financiers, appui juridique), afin d'accélérer et faciliter la réalisation des actions nécessaires au projet de développement et de refondation.

Résolution votée à l'unanimité

**Résolution n°7 :**

L'Assemblée Générale, décide de créer un **comité scientifique** et un **comité pédagogique** afin d'animer, orienter et cadrer les activités menées au sein de l'institut (GTR, Projets, Formations, Journées et Congrès), en assurant un haut niveau de professionnalisation des processus collectifs de travail et de qualité scientifique des connaissances et contenus des formations proposées par l'institut. L'Assemblée générale ordinaire invite le Bureau à préciser les attributions et modalités de constitution et de fonctionnement de ces deux comités, en vue d'une révision du règlement intérieur, et en tant que de besoin des statuts de l'Institut. L'Assemblée générale invite les membres à proposer des personnalités qualifiées pour constituer ces comités.

Résolution votée à l'unanimité

### 3. Vote pour le renouvellement des administrateurs

#### Résolution n°8 :

L'Assemblée Générale ordinaire, après avoir pris connaissance du résultat des votes (37 votants) pour l'élection des administrateurs du collège 1 entérine les élections de :

- **Collège 1 (3 postes à pouvoir)**
  - Marcel Chevalier, Schneider Electric : 150 voix à élu
  - Sylvain Meunier, DGA : 157 voix à élu
  - Pierre Colignon, RATP : 135 voix à élu

### 4. Rapport d'activité 2022

Clément Judek présente un rapport des activités de l'Institut pour l'année 2023 (cf. docs en annexe).